

Ecole obligatoire à trois ans : Blanquer sous le feu des critiques

ÉDUCATION

Les députés ont adopté la mesure sur l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de trois ans.

Mais les débats ont été très vifs sur les modalités de financement.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

La mesure a été votée, mais les débats ont été vifs. Les députés ont adopté, mercredi et jeudi, la mesure phare du projet de loi Blanquer : l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Elle doit concerner 26.000 élèves, notamment en outre-mer. Les parlementaires ont aussi voté un article

accompagnant la mise en œuvre de cette mesure.

C'est ce deuxième volet, financier, qui a cristallisé les critiques. Aujourd'hui, seule l'école élémentaire est obligatoire. A ce titre, les communes versent un forfait aux écoles privées. Si le coût d'un enfant scolarisé dans une école publique est de 800 euros par an, la commune doit verser la même somme aux écoles privées. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans va contraindre les communes à faire de même pour les écoles maternelles.

« Une injustice ! »

Certaines d'entre elles financiaient déjà les maternelles privées, en totalité ou en partie. D'autres ne payaient rien du tout. Un article adopté jeudi prévoit que l'Etat compensera les frais aux seules communes qui, jusqu'ici, ne payaient rien. C'est « une double peine », s'étranglent certaines communes qui se disent lésées.

« Vous êtes en train de créer une injustice ! » a lancé le député LR Patrick Hetzel au ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

Les obligations de financement s'appliqueront dès 2019 – la mesure est applicable dès septembre prochain –, alors que la compensation de l'Etat n'arrivera qu'en 2021, a-t-il dénoncé, lançant à Jean-Michel Blanquer : « Vous avez perdu un arbitrage à Matignon vis-à-vis de Bercy, mais votre rôle est de gagner l'arbitrage vis-à-vis de Bercy. C'est comme cela que vous créez de la confiance ! »

Le Comité national d'action laïque (CNAL), le Réseau français des villes

26.000

ÉLÈVES

sont concernés par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

éducatrices (RFVE), la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), le syndicat d'enseignants SE-Unsa et d'autres sont montés au créneau, la semaine dernière, en dénonçant « un chèque historique de 150 millions d'euros » fait aux écoles privées. « Pour mieux scolariser 26.000 enfants, on va financer des tablettes pour les collèges privés », estime déjà Damien Berthilier, président du RFVE. Stéphane Crochet, du SE-Unsa, y voit « une source de financement inespérée pour l'enseignement privé, au-delà des seules maternelles ». Du côté de l'enseignement catholique, on a jusqu'ici joué la carte de l'apaisement.

Dans l'hémicycle, Jean-Michel Blanquer a appelé les députés à « remettre les choses à leur juste place » : les sommes en jeu sont de 100 millions d'euros, à comparer aux 6 milliards de dépenses des communes, a-t-il insisté. « Toutes les dépenses des communes de France ne



Les communes devront verser, dès septembre prochain, un forfait aux écoles maternelles, publiques comme privées. Photo Denis/RÉA

ont pas augmenté d'un seul coup », a-t-il ajouté, en indiquant qu'il y aurait 60.000 élèves de maternelle en moins à la rentrée prochaine du fait de l'évolution démographique ; un chiffre à comparer aux 26.000

élèves de plus devant être accueillis. Ces dépenses ne compteront pas dans le plafond de l'augmentation de leurs dépenses générales pour les collectivités locales, fixé à 1,2 %, a annoncé Jean-Michel Blanquer. ■